

2^{ème} Liège - Bastogne – Liège

LIÈGE
BASTOGNE
LIÈGE
Juniors

Juniors



Epreuve Internationale

Samedi 06 mai 2023 Bastogne –Aywaille

Départ : 12h15 Arrivée : vers 15h55



Victor HANNES – Vainqueur Liège – Bastogne – Liège Juniors 2022



Royal Cyclist's PESANT Club Liégeois

2^{ème} Liège Bastogne Liège Juniors

Epreuve internationale

Samedi 06 mai 2023

LIÈGE
BASTOGNE
LIÈGE
Juniors



ORGANISATION Royal Cyclist'S Pesant Club

PRÉSIDENT – RELATIONS PUBLIQUES : Mr. Fernand LAMBERT, rue du Vicinal 37 à 4670 Blegny, GSM + 32 (0) 495 49 17 76
DIRECTEUR DE COURSE : Monsieur Roger WAUCOMONT, GSM + 32 (0) 473 62 06 13
COORDINATEUR SÉCURITÉ : Monsieur Serge BONNY, GSM + 32 (0) 472 75 35 53
DIRECTEUR DE COURSE-ADJOINT : Monsieur Désiré FRERARD, GSM + 32 (0) 478 27 36 73
SECRÉTARIAT – RESPONSABLE ITINÉRAIRE : Mr. BOURSE, Allée des Pâquerettes 19 à Visé, GSM + 32 (0) 473 78 09 61
ACCUEIL PRESSE – ÉCHELON COURSE – INVITÉS : Mr. Désiré FRERARD, GSM + 32 (0) 478 27 36 73 et Mme BOUVRY de TOURNAI
SERVICE MÉDICAL : Docteur Fabien WARZÉE, GSM + 32 (0) 475 37 65 93
SERVICE SECOURS : Deux Ambulances + Arrivée Poste de Secours : INS-MOREAU, GSM sera communiqué au départ
TRÉSORERIE : Monsieur José CLÉMENT, GSM + 32 (0) 477 41 69 91
SITE DE DÉPART : Monsieur Jean NICOLAY, GSM + 32 (0) 498 82 67 67
SITE D'ARRIVÉE : Monsieur Christian DEBY, GSM + 32 (0) 496 15 51 15
ITINÉRAIRE – SÉCURITÉ : Monsieur Alain BOURSE, GSM + 32 (0) 473 78 09 61
SPEAKER DÉPART : Serge RAMELOT
SPEAKER ARRIVÉE : Serge RAMELOT

COMMISSAIRES

PRÉSIDENT U.C.I : Monsieur J. Santiago BILBAO ZABAL (Esp) - UCI
JUGE à l'ARRIVÉE : Monsieur Daniel FINCK (B) - RLVB
COMMISSAIRES : Messieurs Cédric WILLEMS (B) – RLVB, Patrick BURGUET (B) – RLVB, Paul FLECHET (B) - RLVB
COMMISSAIRES MOTOS : Messieurs François GÉRARD (B) –RLVB (1), Henri COURROUX (B) – RLVB (2)
OPÉRATRICE MYLAPS :
ADMINISTRATEUR RÉSULTATS : Monsieur Freddy VAN STEEN (B) - RLVB
PILOTES MOTOS FÉDÉRATION : Messieurs Wim OMLOOP (B) – RLVB (1) – Jean-Marc BETTONVILLE (B) - RLVB
PHOTO FINISH LIÈGE : Monsieur Jean BOURDOUX (B) - RLVB
TÉLÉCOM RADIO TOUR FRÉQUENCE : Kanaal Radio Tour 2 = Freq.Kan 2 – 160.1065
TEAM RADIO REPORTAGE : Monsieur Freddy HAVELANGE (B) - RLVB
SPEAKER RADIO-TOUR : Monsieur Michel HAVELANGE (B) - RLVB
MOTO INFORMATION : Monsieur Rudy PLOMB (B) - RLVB
DÉLÉGUÉ TECHNIQUE : Monsieur Cédric WILLEMS (B) - RLVB

HOPITAUX

CLINIQUE SAINTE-THÉRÈSE : Chaussée de Houffalize, 6600 BASTOGNE Téléphone : 06 / 124 01 11
CLINIQUE REINE ASTRID : Rue Devant les Religieuses, 4960 MALMEDY Téléphone : 080 /79 31 11
CH d'OURTHE-AMBLÈVE : Rue Grand-Fossés, 31-33, 4130 ESNEUX, Téléphone : 04/380 27 91
CHR de la CITADELLE : Boulevard du XII^{ème} de Ligne, 1, 4000 LIÈGE Téléphone : 04 / 321 61 11
CHU d C.H.U. : B35, Domaine Universitaire du Sart-Tilman, 4000 LIÈGE Téléphone : 04 / 366 71 11
CHU MONTLÉGIA : Boulevard Patience et Beaujonc, 2 , LIÈGE Téléphone : 04 / 355 50 00

Royal Cyclist'S PESANT Club Liégeois

2ème Liège – Bastogne – Liège Juniors

Epreuve Internationale

Samedi 06 mai 2023

LIÈGE
BASTOGNE
LIÈGE
Juniors



OPÉRATIONS DE DÉPART

Permanence de départ : Samedi 06 mai 2023, Centre Sportif, Portes de Trèves, 6600 BASTOGNE, 1^{er} étage
De 9h00 à 10hres : remise des dossards et des documents

Réunion des directeurs sportifs : **OBLIGATOIRE** : Centre Sportif, Portes de Trèves, 6600 BASTOGNE, 1^{er} étage à 10hres

Tirage au sort des voitures : Centre Sportif, Portes de Trèves, 6600 BASTOGNE, 1^{er} étage à 10h30

Vestiaires – Douches : Centre Sportif, Portes de Trèves, 6600 BASTOGNE, au rez-de-chaussée à partir de 9hres

Parking des équipes : Centre Sportif, Portes de Trèves, 6600 BASTOGNE SUIVRE LES INSTRUCTIONS DES SIGNALEURS

Parking officiels : Centre Sportif, Portes de Trèves, 6600 BASTOGNE SUIVRE LES INSTRUCTIONS DES SIGNALEURS

Signatures feuille de départ : Centre Sportif, Porte de Trèves, 6600 BASTOGNE de 10h45 à 11h50

Départ fictif : Porte de Trèves, 6600 BASTOGNE à 12h15

Distance de l'épreuve : 138.1 Kms

OPÉRATIONS D'ARRIVÉE

Permanence d'arrivée : Centre récréatif, rue Marsale 10, 4920 Remouchamps

Vestiaires – Douches : Centre récréatif, rue Marsale 10, 4920 Remouchamps

Locaux contrôles dopage : Centre récréatif, rue Marsale 10, 4920 Remouchamps

Local commissaires U.C.I. et classements : Centre récréatif, rue Marsale 10, 4920 Remouchamps

Paiement des prix via RLVB : Centre récréatif, rue Marsale 10, 4920 Remouchamps

Remboursement des dossards – Remise des transpondeurs : Centre récréatif, rue Marsale 10, 4920 Remouchamps

Local Presse : Centre récréatif, rue Marsale 10, 4920 Remouchamps

Parking véhicules officiels – Police signaleurs motos : Parking du Centre récréatif, rue Marsale 10, 4920 Remouchamps

Parking véhicules équipes (bandeaux jaunes) et signaleurs motos :

Parking du Centre récréatif, rue Marsale 10, 4920 Remouchamps

Parking ouverture course, sécurité, président U.C.I., commissaires, direction muni d'un « A », Police :

Parking du Centre récréatif, rue Marsale 10, 4920 Remouchamps

LES CÔTES

GPM 1 : Côte de Mont le Soie (Kms 78,8)

GPM 2 : Côte de Wanne (Km 87,1)

GPM 3 : Côte de Stockeu (Km 94,5)

GPM 4 : Côte de la Haute-Levée (Km 98,9)

GPM 5 : Côte de la Vecquée (Km 122,1)

GPM 6 : Côte de la Redoute (Km 138,1)

LES CINQ PREMIERS DE L'ÉDITION 2022

1. **HANNES Victor** (Acrog -Tormans) (2 :44 :10)

2. **EEMAN Antoine** (Sport en Steun – Léopoldsborg) (2 :44 :10)

3. **L'HOTE Antoine** (OGS – 19 CT) (2 :44 :10)

4. **PATTINSON Tomas** (Toffauti Everyone Active) (2 :44 :10)

5. **SOENEN Viktor** (Wielerclub Onder Ons – Parike VZW) (2 :44 :13)

Royal Cyclist'S PESANT Club Liégeois

ITINÉRAIRE

SAMEDI 06 mai 2023

DISTANCE : 138,1 Kms

COURSE :

Rassemblement de départ : Porte de Trèves, 6600 BASTOGNE

Signature : de 10h45 à 11h50, Porte de Trèves, 6600 BASTOGNE

Départ fictif : à 12h15, Porte de Trèves, 6600 BASTOGNE

Départ réel : à 12h25, N30, nChaussée de Houffalize (à hauteur du poteau n° H0053109)

KILOMÈTRES			HORAIRES		
parcourus	à parcourir	N° routes	ITINÉRAIRE	N°	40kms/h
0	138,1		BASTOGNE (Place McAuliffe)		Départ fictif : 12h15
0	138,1	N30	BASTOGNE		Départ réel: 12h25
5,1	133	N30	Noville		12h33
11,8	126,3	N838	Arloncourt		12h43
19,8	118,3	N874	Bastogne		12h55
21,6	116,5	N834	Savy		12h57
40,1	98	N838	Tavigny		13h25
50,1	88	N838	Limerlé		13h40
59,9	78,2	0	Bovigny		13h55
67,5	70,6	N68	Vielsalm		14h06
78,8	59,3	0	Côte de Mont le Soie	1	14h23
83,3	54,8	N68	Grand-Halleux		14h30
87,1	51	0	Côte de Wanne	2	14h36
89,2	48,9	0	Stavelot		14h39
94,5	43,6	N622	Côte de Stockeu	3	14h47
98,9	39,2	N622	Côte de la Haute-Levée	4	14h55
102,6	35,5	N622	Francorchamps		14h59
108,5	29,6	0	Ruy		15h08
115,1	23	N633	La Gleize		15h18
118,3	19,8	N633	Stoumont		15h22
122,1	16	N606	Côte de la Vecquée	5	15h28
135,6	2,5	N697	Sougné-Remouchamps		15h48
138,1	0	0	Côte de la Redoute	6	15h53
			La Redoute		Arrivée : 15h53

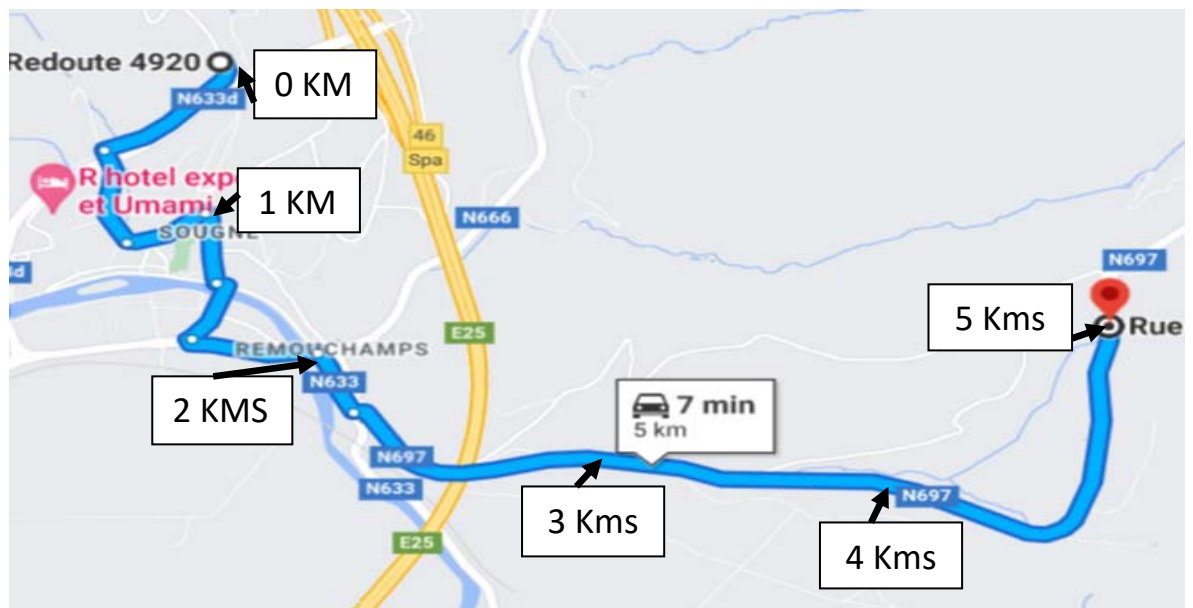


Royal Cyclist'S PESANT Club Liégeois



DÉPART RÉEL

Km 0. Départ réel, N30.
KM 1. N30, face au concessionnaire Goose.
KM 2. N30.
KM 3. N30, Foy
KM 4. N30, Recyparc Noville
KM 5. Carrefour N30 / N877. à droite



KM 5. N697, rue de Spa (face au numéro 157)
KM 4. N697, au carrefour des rue de Spa et des Rivreux.
KM 3. N697, rue de Spa (face au numéro 55)
KM 2. Carrefour N633 / avenue de la Résistance
KM 1. Carrefour rue Ladry
KM 0. Côte de la Redoute (La Redoute) **ARRIVÉE**



RÈGLEMENT de la COURSE

Wedstrijreglement, Renneregels, Races rules



Article 1:

LIÈGE-BASTOGNE-LIÈGE Juniors, réservé aux coureurs Hommes Juniors U19 du calendrier international (UCI) est organisé par le ROYAL CYCLIST'S PESANT CLUB LIÉGEOIS Asbl (rue du Vicinal, 37 – 4670 – BLEGNY / Belgique) sous les règlements de l'U.C.I. et de la R.L.V.B. L'épreuve se déroule le samedi 06 mai 2023. Le départ aura lieu à 12h15 à Bastogne, Porte de Trèves, et l'arrivée sera jugée à Aywaille (Remouchamps), Côte de la Redoute. La distance est de 138,1 kilomètres.

Article 2 :

LIÈGE-BASTOGNE-LIÈGE Juniors est disputé sur invitation aux équipes belges et étrangères et aux équipes nationales, régionales ou provinciales (maximum 6 coureurs – Minimum 4 coureurs) maximum 150 coureurs au départ.

Article 3 :

L'itinéraire horaire figure dans la brochure officielle de l'épreuve. Cet itinéraire détaillé sera tenu à disposition des coureurs et suiveurs accrédités à la permanence de départ.

Article 4 :

Les directeurs sportifs peuvent suivre la course (munis d'un laissez-passer délivré par la direction de course) dans la file prévue et à la place déterminée après le tirage au sort effectué par le collège des commissaires. Les directeurs sportifs **sont obligés** d'assister à la réunion d'avant course. La réunion des directeurs sportifs et le tirage au sort ont lieu le jour de l'épreuve à 10h00 au Centre Sportif de BASTOGNE (Voir article 4 Règlement particulier).

Article 5 :

Signature de la feuille de contrôle (voir article 10 du Règlement particulier). Une liste avec l'heure de passage sera remise à chaque équipe avec obligation du respect du tirage.

Article 6 : Fléchage de l'itinéraire de l'épreuve (voir articles 9 et 11 du Règlement particulier).

Article 7 :

L'arrivée sera jugée à mi-côte de la Redoute à REMOUCHAMPS.

Les arrivées sont enregistrées par le dispositif « photo finish » de la RLVB placé à droite de la route. Les coureurs ont l'obligation de fixer deux dossards et la plaque de cadre remis par l'organisation.

Une caution de 10€00 (dix euros) sera réclamée par coureur pour les deux dossards et la plaque de cadre. Cette caution sera remise après l'arrivée lorsque le coureur ramène les deux dossards et la plaque de cadre (le tout en bon état, non modifié et non détérioré), (ne pas jeter sur la voie publique)

Article 8 : Assistance technique (voir article 6 du Règlement particulier).

Article 9 :

Le ravitaillement (voir article 7 du Règlement particulier) effectué pied à terre par le personnel d'accompagnement des équipes ne peut s'opérer qu'aux endroits mentionnés sur l'itinéraire.

Le début et la fin de la zone de ravitaillement comprenant la zone de déchets, qui est suffisamment longue, seront signalés sur le parcours. Les ravitaillements à partir de la voiture de l'équipe sont autorisés. Tout ravitaillement sera interdit dans les 30 premiers et les 20 derniers kilomètres.

Article 10 : Les soins médicaux en course (voir article 12 du Règlement particulier).

Article 11 : Tous les suiveurs devront être en possession d'une carte officielle remise par l'organisateur.

Article 12 :

Lors de l'épreuve, les coureurs attardés de plus de 5 minutes sur le groupe principal seront mis hors course. Un bus et une camionnette suivront la course afin de recueillir les éventuels abandonnés.

Article 13 :

Le barème des pénalités de l'U.C.I. sera le seul appliqué (voir article 19 sur Règlement particulier).

Article 14 :

L'indication « dernier kilomètre » sera signalée par deux panneaux représentant un drapeau rouge placés des deux côtés de la route. Les premiers 30 kilomètres (pour annoncer le début du ravitaillement à partir de la voiture des directeurs sportifs) et les 25, 20, 10, 5, 4, 3 et 2 derniers kilomètres seront indiqués par des panneaux. Le départ officiel sera indiqué avec un panneau « KM 0 ».

Article 15 : Protocole (voir article 16 du Règlement particulier).

Article 16 : Type d'épreuve (voir article 2 du Règlement particulier).

Article 17 : Prix (voir articles 20 et 21 du Règlement particulier).

Article 18 : Antidopage (voir article 17 du Règlement particulier).

Article 19 : La participation à LIÈGE-BASTOGNE-LIÈGE Juniors implique la connaissance du présent règlement et son acceptation intégrale. Tout cas non prévu sera tranché soit par les commissaires de course suivant le règlement de l'U.C.I. pour le côté sportif, soit par la direction de l'épreuve pour le côté organisation.

RÈGLEMENT PARTICULIER

Bijzondere voorschriften, Sonderregelungen, Special regulations

Article 1 : ORGANISATION : *Organisatie – Organisation - Organization*

L'épreuve LIÈGE-BASTOGNE-LIÈGE Juniors est organisée par le ROYAL CYCLIST'S PESANT CLUB LIÉGEOIS Asbl, (rue du Vicinal, 37 – 4670 – BLEGNY / Belgique) sous les règlements de l'U.C.I. et de la R.L.V.B. Elle se dispute le samedi 06 mai 2023 sur une distance de 138,1 kilomètres.

Article 2 : TYPE d'ÉPREUVE : *Type test – Art der Prüfung – Type of test*

L'épreuve est réservée aux athlètes hommes Juniors U19.

Article 3 : PARTICIPATION : *Deelnam – Betelligung – Participation*

LIEGE BASTOGNE LIEGE Juniors est disputé par équipe

LIÈGE-BASTOGNE-LIÈGE Juniors est disputé sur invitation aux équipes belges et étrangères, et aux équipes nationales, régionales et provinciales (**maximum 6 coureurs avec un minimum de 4 coureurs pour le départ**). Maximum 150 coureurs sont autorisés à prendre le départ.

Article 4 : PERMANENCE : *Continuïteit – Kontinuität - Continuity*

La permanence de départ se tient, le samedi 06 mai 2023 de **9h00 à 10h00** au Centre Sportif, Porte de Trèves à 6600 – BASTOGNE.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la permanence de **09h00 à 10h00** le samedi 06 mai 2023.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à **10H00** le samedi 06 mai 2023.

Le tirage au sort des véhicules suiveurs des équipes aura lieu à l'issue de cette réunion (**à 10H30**). Elle aura lieu au Centre Sportif, Porte de Trèves à 6600 BASTOGNE, premier étage du bâtiment situé à l'arrière de la Cafétéria.

La permanence d'arrivée se tient, le samedi 06 mai 2023 à partir de **16H30 (et jusqu'à 19H00)**, au Centre Récréatif rue Marsale 10 à REMOUCHAMPS. La remise des dossards, plaques de cadre, transpondeurs s'effectue au Centre Récréatif de REMOUCHAMPS

Article 5 : RADIO-TOUR : *Radiatoren – Radio-Tour – Radio Tour*

Les informations course sont émises sur la fréquence **164.63125 Mhz Canal 1**

Article 6 : ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE : *Neutrale technische bijstand – Neutrale technische Hilfe – Neutral assistance*

Le service d'assistance technique neutre est assuré par deux voitures neutres du RC Pesant CL Asbl. Tous les coureurs peuvent y faire appel en cas d'incident si le véhicule de leur équipe n'est pas à proximité.

Article 7 : ZONE DE RAVITAILLEMENT – ZONE DE COLLECTE:

Voerflaats-Vegamelgebied – Fütterungsbereich-Sammelbereich – Feeding area-Collection area

La première zone de ravitaillement et de collecte des déchets est située à HONVELEZ entité de GOUVY Nationale 63,3 km – La deuxième Zone de ravitaillement et de collecte des déchets est située au sommet de la Haute Levée 98,9 km. La troisième zone de collecte est située au sommet de la Vecquée 122,1 km. Elles sont signalées par des panneaux de début et des panneaux de fin de zones (ravitaillement et collecte).

Article 8 : DÉLAIS d'ARRIVÉE : *Aankomsttijden – Ankunftszeiten – Arrival times*

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant de 8% le temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur (UCI – art 2.6.032)

Article 9 : ITINÉRAIRE HORAIRE: *Tijdgevoelige routebeschrijving – Zeitkritische Reiseroute - Itinerary*

Se trouve en annexe du présent Règlement. Il est tenu à disposition des coureurs et des suiveurs accrédités à la permanence de départ.

Article 10 : SIGNATURE de DÉPART : *Startplaats – Startseite – Starting site*

Chaque coureur est tenu de signer la feuille de contrôle entre **10H45 et 11H50**. Cette opération se déroule au Hall sportif Portes de Trèves à BASTOGNE où les équipes sont priées de se présenter au complet. Cette formalité se termine **25 minutes** avant le départ de la course, fixé à **12h15**. Sous peine de mise hors course (art. UCI 2.3.009), la signature de la feuille de départ est obligatoire.

Les coureurs ont l'obligation de fixer deux dossards et la plaque de cadre remis par l'organisation.

Article 11 : FLÉCHAGE : *Tekenen – Anzeichen - Signs*

L'itinéraire de la course est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles. Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les coureurs étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la Route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

ZONES ROUGES : En vue de garantir au maximum la sécurité des coureurs et des autres acteurs de la course, des ZONES ROUGES sont prévues. Le début de la ZONE ROUGE est signalé par un panneau rouge avec en lettres noires « ZONE ROUGE », la fin par un panneau rouge, lettres noires barrées. Il est **INTERDIT à TOUS** les véhicules (motos comprises) de dépasser le peloton dans ces ZONES ROUGES.

ITINÉRAIRES BIS : A certains endroits de l'itinéraire, pour permettre aux véhicules (voitures – motos) de rejoindre l'avant de la course, des itinéraires BIS (lettres noires sur fond rouge) sont prévus. Ils sont annoncés par un panneau rouge lettres noires « ITINÉRAIRE BIS ». La rentrée sur l'itinéraire de la course est annoncée par un panneau rouge avec lettres noires

Article 12 : SOINS MÉDICAUX : *Medische zorg – Medizinische Versorgung – Medical care*

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par le médecin de l'épreuve. Deux ambulances suivent toute l'épreuve, un poste de secours à l'arrivée.

Article 13 : DÉCISIONS : *Besluiten – Entscheidungen -Decisions*

Toute décision du Collège des Commissaires sera communiquée à la direction de l'organisation qui se charge de sa diffusion. La direction de l'organisation assure également la communication des classements.

Article 14 : COMPORTEMENT : *Gedrag – Benehmen - Behavior*

Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs, le staff ou les coureurs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème édicté par l'UCI.

Article 15 : FORFAIT : *Misdaad – Verbrechen - Crime*

En cas de forfait d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI, le signataire de l'engagement et l'équipe qu'il représente seront solidairement redevables à l'organisateur d'une indemnité forfaitaire égale au barème édicté par l'UCI.

Article 16 : PROTOCOLE : *Protocol – Protokoll - Protocol*

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole : Les trois (3) premiers de l'épreuve et le vainqueur du classement des Monts. Ils se présenteront **immédiatement** après l'arrivée de la course et dans un délai de maximum **dix (10)** minutes après leur arrivée, et ce même avant de répondre à toute interpellation des journalistes.

Article 17 : ANTIDOPAGE : *Doping – Doping - Doping*

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. Les opérations de contrôle médical s'effectuent sous l'autorité de l'UCI, de la RLVB et des officiels désignés.

La législation antidopage du Gouvernement de la Communauté Française de Belgique s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce gouvernement.

Le contrôle antidopage a lieu au Centre sportif rue Marsale 10 à REMOUCHAMPS (l'endroit est identifié et l'itinéraire pour s'y rendre est fléché). Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage. L'organisateur et l'inspecteur médical veillent à l'affichage, à la ligne d'arrivée et à l'entrée du local prévu, de la liste des N° de dossard des coureurs devant subir le contrôle.

Article 18 : OFFICIELS de la COURSE : *(UCI art 1.2.077 et 1.2.078) Wedstrijdofficials – Renneleitung – Race Officials*

Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon fonctionnement de l'épreuve sont :

Le Président de l'organisation : Fernand LAMBERT (+ 32.495/49.17.76)

Le Directeur de course : Roger WAUCOMONT (+ 32.473/62.06.13)

Le Directeur de course Adjoint : Désiré FRERARD (+ 32.478/27.36.73)

Le Coordinateur Sécurité : Serge BONNY (+32.472/75.35.53)

Le régulateur moto

Les officiels chargés d'assurer le contrôle réglementaire de l'arbitrage de la compétition en collaboration avec la direction de l'épreuve sont : le / la Président (e) du Collège des commissaires, les commissaires internationaux et nationaux, le commissaire juge à l'arrivée et les commissaires à moto

Article 19 : PÉNALITÉS : *Sancties – Strafen - Penalties*

Le barème des pénalités de l'UCI (Union Cycliste Internationale) est le seul applicable.

Article 20 : CLASSEMENTS : *Rankings – Ranglisten - Rankings*

Les classements suivants seront établis : - Classement individuel : 20 prix (1.215 €).

- Classement des Monts : un trophée au premier.

Article 21 : BARÈME des PRIX en EUROS : *Prijislist in euro's – Preisliste in euro – Price list in euros*

Les prix suivants sont attribués :

-Classement individuel :

1.215€ – 20 prix (paiement par la RLVB directement aux Fédérations). 200 € (au 1^{er}) 150 € (au 2^{ème}) - 125 € (au 3^{ème}) – 100 € (au 4^{ème}) – 90 € (au 5^{ème}) – 80 € (au 6^{ème}) – 70 € (au 7^{ème}) – 60 € (au 8^{ème}) – 50 (au 9^{ème}) – 40 € (au 10^{ème}) – 30 € (du 11 au 15^{ème}) – 20 € (du 16 au 20^{ème}). Un trophée aux trois premiers.

-Classement des Monts :

Dans chacun des six monts, il est attribué respectivement 4, 2 et 1 point (s) aux 3 premiers coureurs classés au sommet. Le classement général est obtenu par l'addition des points obtenus sur l'ensemble des 6 monts. Le coureur doit terminer l'épreuve pour pouvoir prétendre à son prix. En cas d'ex-aequo au classement **des Monts**, c'est le **meilleur classement à l'arrivée** qui départage les coureurs ex-aequo. Le vainqueur reçoit un trophée. Chaque mont est annoncé par un panneau « sommet à 1000 mètres ». Au sommet, une ligne blanche est tracée au sol et un drapeau blanc est agité par un responsable.



Automobile VISÉTOISE
by  **receptiers**

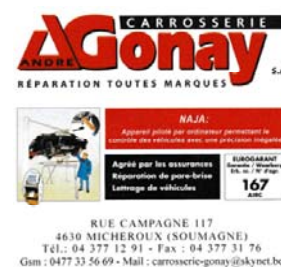
VOTRE
CONCESSION OFFICIELLE



SKODA



Rue de Hermée 203,
4040 Herstal



LIEGE-BASTOGNE-LIEGE JUNIORS

(avec Itinéraires Bis et Zones Rouges)

EPREUVE INTERNATIONALE

Samedi 06 mai 2023

BASTOGNE - REMOUCHAMPS (Aywaille)



Site Internet : www.pesantliege.be



Site Internet : www.pesantliege.be

2ème édition

(Version 230214)

PROVINCE DU LUXEMBOURG

BASTOGNE:

DEPART EN CORTEGE

Rue Gustave Delperdange
au RP, à droite, rue Pierre Thomas
RP de la Doyenne, légèr. à gauche, N834
Tout droit, N834, rue de la Roche
Carr. N834/N854, tourner droite, dir. Liège 86kms
Tout droit, Voie Centrale, dir. Liège 85 kms
N30

DÉPART

DÉPART RÉEL:

(Peu avant les bornes kilométriques surélevées et de dos)

(A hauteur du poteau n° H0053109)

Chaussée de Houffalize

Foy : N30, *tout droit*
Noville : N30 à *droite* vers Bourcy 4 kms
rue Général de Sorby, N 877
Bourcy :
Terre plein central
à *droite*, direction Michamps 2 kms, N838
carrefour Bourcy/Bourcy (Ecole libre), *tout droit*
Passage sous tunnel chemin de fer
Ilot central
Michamps: N838
Tout droit, direction Arloncourt 2kms, N838
A *gauche*, direction Arloncourt 1 km, N838
Ilot central, Michamps
Arloncourt: Arloncourt
carrefour, *tout droit* direction Bastogne
à *droite*, direction Bastogne 7 kms
Mageret : N874, *tout droit*
Neffe : N874, *tout droit*
Bastogne : N874, rue Gustave Delperdange, *tout droit*
Rond-Point Gustave Delperdange
Tenir la droite, rue Pierre Thomas
RP de la Doyenne, légèr. à *gauche*, N834
Tout droit, N834, rue de la Roche
Savy : Carr. N834/N854, tourner droite, dir. Liège 86kms
Tout droit, Voie Centrale, dir. Liège 85 kms
N30
Chaussée de Houffalize
Foy : N30, *tout droit*

KMS faits	CMS à fair	42 km/h	40 km/h	38 km/h
		12 h 15	12 h 15	12 h 15
0	138,1	12 h 25	12 h 25	12 h 25
2,9	135,2	12 h 29	12 h 29	12 h 30
5,1	133	12 h 32	12 h 33	12 h 33
5,1	133	12 h 32	12 h 33	12 h 33
7,8	130,3	12 h 36	12 h 37	12 h 37
7,9	130,2	12 h 36	12 h 37	12 h 37
8,7	129,4	12 h 37	12 h 38	12 h 39
9,1	129	12 h 38	12 h 39	12 h 39
9,1	129	12 h 38	12 h 39	12 h 39
9,8	128,3	12 h 39	12 h 40	12 h 40
9,8	128,3	12 h 39	12 h 40	12 h 40
10,5	127,6	12 h 40	12 h 41	12 h 42
10,8	127,3	12 h 40	12 h 41	12 h 42
11,2	126,9	12 h 41	12 h 42	12 h 43
11,8	126,3	12 h 42	12 h 43	12 h 44
12	126,1	12 h 42	12 h 43	12 h 44
12,9	125,2	12 h 43	12 h 44	12 h 45
14,7	123,4	12 h 46	12 h 47	12 h 48
16,1	122	12 h 48	12 h 49	12 h 50
19,8	118,3	12 h 53	12 h 55	12 h 56
20,1	118	12 h 54	12 h 55	12 h 57
20,2	117,9	12 h 54	12 h 55	12 h 57
20,3	117,8	12 h 54	12 h 55	12 h 57
20,5	117,6	12 h 54	12 h 56	12 h 57
21,6	116,5	12 h 56	12 h 57	12 h 59
23	115,1	12 h 58	13 h 00	13 h 01
23	115,1	12 h 58	13 h 00	13 h 01
23	115,1	12 h 58	13 h 00	13 h 01
26,2	111,9	13 h 02	13 h 04	13 h 06

		KMS faits	KMS à faire	42 km/h	40 km/h	38 km/h
Noville :	N30, tout droit dir. Liège 79kms	28,6	109,5	13 h 06	13 h 08	13 h 10
	Carrefour N30/N847, tout droit dir. Houffalize	30,7	107,4	13 h 09	13 h 11	13 h 13
<u>HOUFFALIZE</u>						
	virage serré à droite dir. Tavigny, drapeau jaune	36	102,1	13 h 16	13 h 19	13 h 22
Vissole :	Vissole	37,8	100,3	13 h 19	13 h 22	13 h 25
Tavigny :	à gauche dir. Gouvy N838	40,1	98	13 h 22	13 h 25	13 h 28
Cetturu :	N838	42,8	95,3	13 h 26	13 h 29	13 h 33
<u>GOUVY</u>						
Steinbach :	N838 rue du Liherin					
	à droite dir. Gouvy N838 rue de la Grotte, drapeau jaune	48,1	90	13 h 34	13 h 37	13 h 41
	N838 tenir la gauche rue du Roy	49,8	88,3	13 h 36	13 h 40	13 h 44
Limerlé :	Tout droit N838	50,1	88	13 h 37	13 h 40	13 h 44
	à gauche dir. Bovigny rue de la croix du Cheneux	54,7	83,4	13 h 43	13 h 47	13 h 51
	traverser la N827 dir. Bovigny	56,3	81,8	13 h 45	13 h 49	13 h 54
Halconreux :	N892 rond point tout droit dir. Bovigny	58,1	80	13 h 48	13 h 52	13 h 57
Courtil :	N892 route d'Halconreux					
	au carrefour N892/N878b à droite dir. Vielsalm N878	59,1	79	13 h 49	13 h 54	13 h 58
	tenir la droite N878b	59,4	78,7	13 h 50	13 h 54	13 h 59
Bovigny :	à gauche rue Gros Bailleux	59,9	78,2	13 h 51	13 h 55	14 h 00
	carrefour à gauche dir. Vielsalm N68	61,1	77	13 h 52	13 h 57	14 h 01
Honvelez :	N68 route de Cierreux					
<i>ZONE DE COLLECTE 1</i>		63,3	74,8	13 h 55	14 h 00	14 h 05
<u>VIELSALM</u>						
Salmchâteau :	N68 rue de Cierreux	65,5	72,6	13 h 59	14 h 03	14 h 08
	carrefour N68/N89 à droite dir. Vielsalm N68	66,3	71,8	14 h 00	14 h 04	14 h 10
	N68 rue des comtes de Salm	66,3	71,8	14 h 00	14 h 04	14 h 10
Vielsalm :	N68 terre-plein central, drapeau jaune	67,5	70,6	14 h 01	14 h 06	14 h 12
	tenir à droite N675 rue de l'Hôtel de Ville	68,7	69,4	14 h 03	14 h 08	14 h 13
	N68/N823 à droite N823 rue Général Jacques	69	69,1	14 h 04	14 h 09	14 h 14
	N823 rue de la Clinique rond-point à gauche dir.	69,7	68,4	14 h 05	14 h 10	14 h 15
Neuville :	N823 Neuville-Haut					
	tenir à gauche dir. Burtonville	71,2	66,9	14 h 07	14 h 12	14 h 17
Burtonville :	Burtonville, ralentisseur					
	rue de la forêt, tenir la droite					
	rond-point tout droit dir. Saint-Vith	74,9	63,2	14 h 12	14 h 17	14 h 23
	rond-point à droite dir. Saint-Vith	75,4	62,7	14 h 13	14 h 18	14 h 24
Petit-Thier :	N675					
	à gauche, dir. Mont le Soie	76,9	61,2	14 h 15	14 h 20	14 h 26
<i>CÔTE DE MONT LE SOIE - GPM 1 ▲</i>						
	PIED DE CÔTE	77	61,1	14 h 15	14 h 21	14 h 27
	tenir la droite chemin de Wanne	78	60,1	14 h 16	14 h 22	14 h 28
	SOMMET DE CÔTE	78,8	59,3	14 h 18	14 h 23	14 h 29
<i>ZONE ROUGE 1</i>		78,8	59,3	14 h 18	14 h 23	14 h 29

	KMS faits	MS à fair	42 km/h	40 km/h	38 km/h
Grand-Halleux : à droite rue Emile Tromme à droite N68 rue Capitaine Lekeux	83,3	54,8	14 h 24	14 h 30	14 h 37
FIN ZONE ROUGE 1	83,3	54,8	14 h 24	14 h 30	14 h 37
WAY OUT 1 <i>Tout droit, N68</i> <i>Avenue de la Résistance, Avenue de la Salm</i> TROIS-PONTS, carr. N68/N66, à droite <i>RP N68, à droite, route de Trois-Ponts</i> <i>RP, N68, tenir la gauche</i> <i>Carr.N68/N622,à gauche,Haute-Levée</i> VEUILLEZ RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE					
à l'église à droite, dir. Wanne	83,5	54,6	14 h 24	14 h 30	14 h 37
CÔTE DE WANNE - GPM 2 ▲					
PIED DE CÔTE rue Sculpteur Vinçotte tenir la gauche dir. Wanne	83,5	54,6	14 h 24	14 h 30	14 h 37
	83,5	54,6	14 h 24	14 h 30	14 h 37
	84,4	53,7	14 h 26	14 h 32	14 h 38
<u>PROVINCE DE LIEGE</u>					
<u>TROIS-PONTS</u>					
Lavaux : terre-plein central à droite dir. Wanne Faix du Diable à gauche faix du Diable	86,3	51,8	14 h 28	14 h 34	14 h 41
	86,5	51,6	14 h 29	14 h 35	14 h 42
SOMMET DE CÔTE	87,1	51	14 h 29	14 h 36	14 h 43
Wanne : Pl. de Wanne rond-point tout droit dir. Stavelot <i>descente rapide et sinueuse</i>	87,7	50,4	14 h 30	14 h 37	14 h 43
	88,4	49,7	14 h 31	14 h 38	14 h 45
ZONE ROUGE 2	88,4	49,7	14 h 31	14 h 38	14 h 45
Wanneranval : tenir la gauche dans la descente, drapeau jaune	89,2	48,9	14 h 32	14 h 39	14 h 46
<u>STAVELOT</u>					
Stavelot : route de Wanne à droite, drapeau jaune	89,2	48,9	14 h 32	14 h 39	14 h 46
	92,8	45,3	14 h 38	14 h 44	14 h 52
FIN ZONE ROUGE 2	92,8	45,3	14 h 38	14 h 44	14 h 52
CÔTE DE STOCKEU - GPM 3 ▲					
PIED DE CÔTE	92,8	45,3	14 h 38	14 h 44	14 h 52
SOMMET DE CÔTE (<i>Stèle Eddy Merckx</i>)	94,5	43,6	14 h 40	14 h 47	14 h 54
ZONE ROUGE 3	94,5	43,6	14 h 40	14 h 47	14 h 54

		KMS faits	MS à fair	42 km/h	40 km/h	38 km/h
Stavelot :	à gauche route de Somagne	94,5	43,6	14 h 40	14 h 47	14 h 54
	tenir à gauche chemin du Château	95,4	42,7	14 h 41	14 h 48	14 h 56
	passage sur pont rue Dewalque	95,9	42,2	14 h 42	14 h 49	14 h 56
FIN ZONE ROUGE 3		95,9	42,2	14 h 42	14 h 49	14 h 56
	tenir à droite rue du Chatelet	96	42,1	14 h 42	14 h 49	14 h 57
	à droite avenue Ferdinand Nicolay	96,2	41,9	14 h 42	14 h 49	14 h 57
	TP central à gauche rue Basse, drapeau jaune	96,4	41,7	14 h 43	14 h 50	14 h 57
	place Prume rue Devant les capucins	96,5	41,6	14 h 43	14 h 50	14 h 57
	carrefour traverser la N68	96,5	41,6	14 h 43	14 h 50	14 h 57
WAY IN 1						
<i>Carr. N622/N68, tout droit, Haute-Levée</i>		96,5	41,6	14 h 43	14 h 50	14 h 57
VEUILLEZ RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE						
CÔTE DE LA HAUTE LEVÉE - GPM 4 ▲						
PIED DE CÔTE		96,5	41,6	14 h 43	14 h 50	14 h 57
N622 Haute Levée, berne centrale						
rond-point tout droit		98,6	39,5	14 h 46	14 h 53	15 h 01
SOMMET DE CÔTE		98,9	39,2	14 h 46	14 h 53	15 h 01
ZONE DE COLLECTE 2		99,2	38,9	14 h 47	14 h 54	15 h 02
Francorchamps :	terres-pleins centraux + dévoiements successifs					
	N622 rue Albert Counson	102,6	35,5	14 h 52	14 h 59	15 h 07
	à gauche rue du Centre	103,7	34,4	14 h 53	15 h 01	15 h 09
	à gauche rue Goedert, drapeau jaune	103,8	34,3	14 h 53	15 h 01	15 h 09
Neuville :	Hameau de Neuville					
<u>STOUMONT</u>						
Ruy:	rétrécissement					
	tout droit	108,5	29,6	15 h 00	15 h 08	15 h 16
	Chicane drapeau jaune					
	Chicane drapeau jaune					
	Rétrécisseur, drapeau jaune					
Moulin du Ruy :	direction					
	rétrécissement					
	Tout droit					
	A droite dir. Remouchamps	110	28,1	15 h 02	15 h 10	15 h 19
Moustier:	Plateau					
	Plateau					
	Rétrécisseur					
	2 Chicanes drapeau jaune					
Roanne :	Rétrécissement					
	Virage serré vers la droite	113,5	24,6	15 h 07	15 h 15	15 h 24
	à droite, dir. La Gleize, Grand Route					
La Gleize:	Carr. N633/Hasoumont, tourner légèrement à gauche	115,1	23	15 h 09	15 h 18	15 h 27
	direction Liège 48 kms, N 633					

	KMS faits	KMS à faire	42 km/h	40 km/h	38 km/h
Stoumont : N633 ilot central	118,3	19,8	15 h 14	15 h 22	15 h 32
à droite N606	119	19,1	15 h 15	15 h 24	15 h 33
WAY OUT 2					
<i>N633, tout droit</i>					
<i>route de l'Amblève, rue de Trois-Ponts</i>					
<i>Carr. N633/N697, tout droit</i>					
VEUILLEZ RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE					
CÔTE DE LA VECQUEE - GPM 5 ▲					
Pied de la côte	119	19,1	15 h 15	15 h 24	15 h 33
Sommet de la côte	122,1	16	15 h 19	15 h 28	15 h 38
ZONE DE COLLECTE 3					
THEUX					
La Reid : N606	123,7	14,4	15 h 22	15 h 31	15 h 40
Desnié : N606,	126,1	12	15 h 25	15 h 34	15 h 44
à gauche, direction La Reid 4 kms	126,4	11,7	15 h 26	15 h 35	15 h 45
Bayonnard : N606 à gauche dir. Hautregard 2kms	128,6	9,5	15 h 29	15 h 38	15 h 48
Hautregard : N606 à gauche N697, dir. Remouchamps 5kms	131,1	7	15 h 32	15 h 42	15 h 52
rue de Spa					
AYWAILLE					
Sougné-Remoucham	134,6	3,5	15 h 37	15 h 47	15 h 58
Passage en dessous du Pont d'Autoroute					
Carr. N697/N633, tout droit en serrant à droite	136	2,1	15 h 39	15 h 49	16 h 00
WAY IN 2					
<i>Carr. N633/N697, tout droit</i>					
VEUILLEZ RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE					
rue Marcellin La Garde					
Carr. N697/N666, tourner à gauche	136,2	1,9	15 h 40	15 h 49	16 h 00
Passage sur Pont dessus Amblève, tout droit	136,3	1,8	15 h 40	15 h 49	16 h 00
RP à droite, rue du Vieux Pont	136,6	1,5	15 h 40	15 h 50	16 h 01
Passage sur Pont dessus Amblève	136,7	1,4	15 h 40	15 h 50	16 h 01
Carrefour à gauche, rue du Halage	136,8	1,3	15 h 40	15 h 50	16 h 01
Carr. rue du Halage/rue du Brouck, à droite	136,8	1,3	15 h 40	15 h 50	16 h 01
Carr. rue du Brouck/rue Ladry, à gauche	136,8	1,3	15 h 40	15 h 50	16 h 01
Carrefour, à droite, rue Troinfosse	137,4	0,8	15 h 41	15 h 51	16 h 02
CÔTE DE LA REDOUTE - GPM 6 ▲					
PIED DE CÔTE					
passage sous pont sous E25	137,6	0,5	15 h 42	15 h 51	16 h 02
SOMMET DE CÔTE					
ARRIVÉE	138,1	0	15 h 42	15 h 52	16 h 03
à hauteur du monument à droite	138,1	0	15 h 42	15 h 52	16 h 03

